

Décret

Générale

colonial

Décret n° 12-364-1927 Prorogation du privilège de la Banque de l'Indochine.

n° 12-364-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mars 1927

Numéro JO
n° 364 du 31/03/1927

Date du numéro
31 mars 1927

VISAS

Le Président de la République française, Sur la proposition du Ministre des colonies du Président du Conseil Ministre des Finances et du Ministre des affaires étrangères

Vu le sénatus-consulte du mai 1854: Vu le décret du 31 janvier 1875 instituant la Banque de l'Indochine et approuvant les statuts de cet établissement, ensemble les décrets des 20 février 1888, 16 mai 1900, 5 avril 1901, 5 mars et 5 décembre 1919. 4 janvier 1920, 12 janvier 1921, 12 janvier 1922, 17 janvier 1923, 10 janvier 1924. 16 janvier 1925 19 juin 1925, 9 décembre 1925. 17 juillet et 6 décembre 1926

Vu le décret du 4 août 1914, relatif au remboursement et à la fixation du montant de démission de surveillance des banques colonies d'émission; La Commission de surveillance des banques coloniales entendue.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le privilège concédé à la Banque de l'Indochine par décrets des 31 janvier 1875, 20 février 1888 et 16 mai 1900, modifiés par décrets des 5 avril 1901 et 5 décembre 1919, prorogé par décrets des 4 janvier 1920 12 janvier 1921. 12 janvier, 1922, 17 janvier 1923. 9 décembre 1923. 17 juillet et 16 décembre 1926 est prorogé de trois mois à compter du 21 mars 1927, en Indochine, dans les établissements français de l'Océanie. la Nouvelle-Calédonie et dépendances. les établissements français dans l'Inde et la Côte française des Somalis.

Art.2

Le Ministre des colonies, le Ministre des finances et le Ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois et publié au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel des colonies.

GAston DOUMERGUE.Par le Président de la République :Le Minisire des colonies,Léon PERRIER.Le Président du Conseil,Ministre des Ffinances.Raymond PoincaréLe Ministre des affaires étrangères,:AristiGe EHRIAND.